



## **LICENCE 2**

### **CONVOCATION aux DELESTAGES**

### **9 et 10 FEVRIER 2018**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants régulièrement inscrits administrativement à l'Université et pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques.

Le CAVEJ organise des examens de délestage en février pour les enseignements du semestre 3 :  
*Les étudiants qui se sentent prêts pourront s'y présenter*  
*L'étudiant peut ainsi se « délester » d'une ou plusieurs matières ou ne se présenter qu'en mai/juin.*  
*Il n'y a pas d'inscription particulière à ce délestage ni d'envoi de convocation aux épreuves.*

**Le délestage est cependant obligatoire pour les étudiants boursiers.**

### **EPREUVES ECRITES**

Auront lieu au Centre de René Cassin - 17 rue st. Hippolyte – 75013 – Paris –  
(Métro : Gobelins – bus 91, 83 ou 21)

Les étudiants devront être présents devant l'AMPHITHEATRE 1 ou 2 une demi-heure avant le début des épreuves pour émarger.

La carte d'étudiant présentant la photo devra être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.  
Les étudiants ne pourront utiliser que le papier fourni par l'administration lors de l'épreuve.  
Ils seront priés de laisser leur cartable, sac et documents ainsi que tous appareils numériques éteints dans les travées latérales.

***ATTENTION:*** *Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants qui bénéficient d'un tiers temps et qui sont autorisés par la médecine préventive de leur Université. Se faire connaître au secrétariat au plus tard le 13 janvier 2018, par mail en précisant les matières qu'ils désirent passer : [cavdeug2@univ-paris1.fr](mailto:cavdeug2@univ-paris1.fr)*

**AMPHI 1 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « A » à la lettre « K »**

**AMPHI 2 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « L » à la lettre « Z »**

Document autorisé : Droit civil : code civil Dalloz ou Litec non annoté. Ne sont pas autorisés le code Dalloz Expert ou le Mégacode Dalloz

<b>Droit pénal général</b> <i>Aucun Document autorisé</i>	<b>Vendredi 9/02/2018</b>	<b>17h30 -18h30</b>
<b>Histoire des idées politiques</b> <i>Aucun Document autorisé</i>	<b>Vendredi 9/02/2018</b>	<b>19h30 – 20h30</b>
<b>Droit Civil 1 : Les obligations</b>	<b>Samedi 10/02/2018</b>	<b>9h30 – 12h30</b>
<b>Droit administratif 1</b> <i>Aucun Document autorisé</i>	<b>Samedi 10/02/2018</b>	<b>14h30-17h30</b>

**RESULTATS DU DELESTAGE :**

***Vendredi 16 mars 2018 à partir de 14 heures.***

*Les étudiants consulteront les résultats sur le site de Paris 1  
(Activer votre messagerie <http://malix.univ-paris1.fr> et <http://www.univ-paris1.fr> rubrique étudiants puis résultats en ligne et résultats aux examens).*

**CONSULTATION DES COPIES :**

*Les étudiants qui souhaitent consulter leur (s) copie (s) pourront le faire pendant les permanences des enseignants lors des deux dernières semaines après la publication des résultats.*

*Ils sont priés de s'inscrire en envoyant un mail à [cavdeug2@univ-paris1.fr](mailto:cavdeug2@univ-paris1.fr) en précisant leur nom, prénom et la matière concernée.*

*Droit administratif : Mardi 20 ou 27 mars 2018 de 14h-15h30*

*Droit des obligations : vendredi 23 ou 30 mars 2018 de 14h-15h30*

*Le 17 janvier 2018  
Scolarité de licence 2*